



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 20 mars 2025

Début de séance : 20h40

**PRÉSENTS** : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel, VERLAGUET Mathieu.

**ABSENTS EXCUSES** : LADET Mathieu, GARAMPON Olivier, RODIER Jean-Jacques.

**PROCURATION** : GARAMPON Olivier a donné procuration à BRUN Christophe, LADET Mathieu a donné procuration à SAUVEPLANE Pierre

### Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2024 ;
- Compte-rendu des décisions du maire ;
- Vote des CFU Budget principal commune – budget annexes eau-assainissement et photovoltaïque
- Affectation des résultats ;
- Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024
- Questions diverses ;

### Délibérations et décisions du conseil municipal :

- **Désignation d'un secrétaire de séance** : SAUVEPLANE Pierre a été désigné à huit voix pour afin de remplir cette fonction.
- **Approbation du PV du CM du 17 février 2025** : adopté à neuf voix pour.
- **CR des décisions du maire** : aucune décision depuis le dernier conseil municipal.
- **Vote du CFU - Budget principal commune** :  
Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Le CFU – Budget commune 2024 s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2024	309 868.56 €	406 003.12 €	155 343.99 €	257 821.41 €	465 212.55 €	663 824.53 €
Résultat comptable 2024		96 134.56 €		102 477.42 €		198 611.98 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		142 431.44 €	- 156 447.92 €		- 156 447.92 €	142 431.44 €
Résultat de clôture à affecter		238 566.00 €	- 53 970.50 €			184 595.50 €
RAR 2024			80 983.30 €	73 497.51 €	80 983.30 €	73 497.51 €
Résultats définitifs		238 566.00 €	- 61 456.29 €			177 109.71 €

Adopté à huit voix pour (Mme le maire ne pouvant pas prendre part au vote)

- **Vote du CFU – Budget annexes eau-assainissement** :  
Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable. Le CFU – Budget eau-assainissement 2024 s'établit comme suit :



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 20 mars 2025

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2023	104 201.44 €	107 170.39 €	55 639.26 €	51 927.48 €	159 840.70 €	159 097.87 €
Résultat comptable 2023		2 968.95 €		-3 711.78 €		742.83 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		187 179.53 €		26 870.16 €	- €	214 049.69 €
Résultat de clôture à affecter		190 148.48 €		23 158.38 €		213 306.86 €
RAR 2023			- €		- €	- €
Résultats définitifs		190 148.48 €		23 158.38 €		213 306.86 €

Adopté à huit voix pour (Mme le maire ne pouvant pas prendre part au vote)

- Vote du CFU - Budget photovoltaïque**

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le CFU – Budget photovoltaïque 2023 s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2024	1 047.50 €	1 819.91 €	3 960.00 €	6 047.50 €	5 007.50 €	7 867.41 €
Résultat comptable 2024		772.41 €		2 087.50 €		2 859.91 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)	139.20 €	0.00 €		4 049.61 €	139.20 €	4 049.61 €
Résultat de clôture à affecter		633.21 €		6 137.11 €		6 770.32 €
RAR 2024			- €		- €	- €
Résultats définitifs		633.21 €		6 137.11 €		6 770.32 €

Adopté à huit voix pour (Mme le maire ne pouvant pas prendre part au vote)

- Affectation de résultats – Budget commune :**

Considérant les données issues du CFU 2024, le Conseil municipal, à neuf voix pour, décide d'affecter 61 456,29€ en réserve au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » au budget primitif de 2025 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement ; et de reprendre le solde, soit 177 109,71€ en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2025. **Adopté à neuf voix pour.**

- Affectation de résultats – Budget eau-assainissement :**

Considérant les données issues du CFU 2024, le Conseil municipal, à neuf voix pour, décide d'affecter les résultats positifs au budget prévisionnel 2025 : 190 148,48€ en recette de fonctionnement et 23 158,38€ en recette d'investissement. **Adopté à neuf voix pour.**

- Affectation de résultats – Budget photovoltaïque :**

Considérant les données issues du CFU 2024, le Conseil municipal, à neuf voix pour, décide d'affecter les résultats au budget prévisionnel 2025 comme suit : 633,21€ en dépense de fonctionnement ; et 6 137,11€ en recette d'investissement. **Adopté à neuf voix pour.**

- Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 - Commune :**

Considérant que les crédits prévus pour les restes à réaliser arrêtés au 31/12/2024 sur le budget commune, ne prévoient pas de crédits suffisants sur la ligne budgétaire relative aux dépenses à engager avant le vote du budget ;

Considérant donc qu'il est possible d'engager les dépenses d'investissement et leur mandatement avant le vote du budget 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le conseil municipal à neuf voix pour autorise le maire à régler les factures relatives à l'acquisition de la Grotte de la Cabane



## Procès-Verbal du Conseil municipal du 20 mars 2025

pour un montant de 1 215.36€ au compte 2118, opération 2401 – Grotte de St Paul et précise que les crédits susvisés seront portés au budget 2025.

- **Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 – Eau-assainissement :**

Considérant qu'aucun reste à réaliser n'a été arrêté au 31/12/2024 sur le budget eau-assainissement, ne prévoient pas de crédits suffisants sur la ligne budgétaire relative aux dépenses à engager avant le vote du budget ;

Considérant donc qu'il est possible d'engager les dépenses d'investissement et leur mandatement avant le vote du budget 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le conseil municipal à neuf voix pour autorise le maire à régler les factures relatives aux travaux de la STEP de St Jean d'Alcas pour un montant de 2 507€ au compte 2156, opération 2401 – STEP St Jean d'Alcas et précise que les crédits susvisés seront portés au budget 2025.

- **Questions diverses :** Néant.

**Fin de séance :** 22h00

**Le Maire**  
**CALMELS Anne**

**Le secrétaire de séance**  
**SAUVEPLANE Pierre**

